

RAPPORT D'EXPERTISE PSYCHIATRIQUE MEDICO LEGALE

(art. 5, § 3, de la loi du 5 mai 2014 relative à l'internement)

Prénom NOM

Date de naissance	JJ/MM/AAAA
Expert(s)	Nom, titre, numéro d'agrément
Date de désignation de l'expert	JJ/MM/AAAA
Date de réception de la désignation	JJ/MM/AAAA
Date d'envoi de l'avis provisoire de l'expert	JJ/MM/AAAA
Date d'échéance pour les observations de l'avocat	
Date des observations reçues	JJ/MM/AAAA <i>ou</i> Pas d'observations formulées à la date d'échéance
Date de dépôt du rapport	JJ/MM/AAAA
Date d'envoi de la copie à l'avocat	JJ/MM/AAAA

Le [JJ/MM/AAAA], le(s)

soussigné(s), [nom]

[titre]

[adresse]

[numéro de téléphone]

[e-mail]

Expert(s) désigné(s) par M./Mme [insérer le nom], [fonction] à [lieu] pour procéder à la mission d'évaluation psychiatrique de

[MONSIEUR/MADAME]
[PRENOM, NOM DE FAMILLE]

Né le [JJ/MM/AAAA] à [ville], [pays]

résidant à [ville, rue]

Nationalité [nationalité]

Se trouvant au moment de l'expertise à [institution/adresse, ville]

Soupçonné de:

[qualification des faits selon la désignation]

afin de répondre de manière **cumulative** aux questions suivantes:

1. En vue de formuler une réponse à la question « La personne intéressée était-elle, tant au moment des faits qu' au moment de l'expertise, atteinte d'un trouble mental qui a aboli ou altéré gravement sa capacité de discernement ou de contrôle de ses actes ? », veuillez répondre en particulier aux questions suivantes :

1.1. La personne intéressée était-elle, au moment des faits, atteinte d'un trouble mental qui a aboli sa capacité de discernement ou de contrôle de ses actes ?

1.2. La personne intéressée était-elle, au moment des faits, atteinte d'un trouble mental qui a altéré gravement sa capacité de discernement ou de contrôle de ses actes ?

1.3. La personne intéressée était-elle, au moment de l'expertise, atteinte d'un trouble mental qui a aboli ou altéré gravement sa capacité de discernement ou de contrôle de ses actes ?

2. Existe-t-il une possibilité de lien causal entre le trouble mental et les faits?

3. La personne intéressée risque-t-elle, du fait du trouble mental, le cas échéant conjugué à d'autres facteurs de risque, de commettre de nouvelles infractions visées à l'article 9, § 1, °1, de la loi du 5 mai 2014 relative à l'internement?

4. Le cas échéant, la personne intéressée peut-elle être traitée, suivie, soignée et de quelle manière, en vue de sa réinsertion dans la société ?

5. Si les faits reprochés sont visés aux articles 371/1 à 378 du Code pénal ou aux articles 379 à 387 du même Code, commis sur des mineurs ou avec leur participation, est-il nécessaire d'imposer une guidance ou un traitement spécialisé ?

Vous avez répondu aux questions ci-dessus en consultant au moins les documents/sources suivants :

- dossier judiciaire concernant les faits actuels (casier judiciaire, enquête de police, procédure judiciaire, renseignements concernant la victime)*¹

Motif, si cette source n'a pas été consultée:

- Entretien avec la personne intéressée*

[date(s) s de l'/des entretien(s)]

[nombre d'entretiens]

Motif, si cette source n'a pas été consultée:

- Si d'application² : évaluation psychologique de la personne intéressée

par : [nom, fonction] [date de l'évaluation]

Motif pour lequel cette source n'a pas été consultée :

En outre, les documents suivants ont été consultés :

- dossier judiciaire relatif à des faits antérieurs
- informations par des tiers (hétéro-anamnèse)
[expliquer qui a été interviewé, de quelle manière, et quel est le lien entre le tiers et la personne intéressée] [date et durée de l'entretien(s)]
- dossiers scolaires
- dossiers médicaux (problèmes somatiques)
[médecin généraliste et/ou autres médecins spécialistes]
- données issues du médecine du travail
- rapports de traitements psychiatriques résidentiels
[institution, période d'admission,...]
- rapports d'accompagnement psychiatrique ou psychologique ambulatoire
[institution, période de suivi,...]
- rapports disciplinaires en détention
- rapports du Service Psycho-Social
- rapports d'expertises psychiatriques médico-légales précédentes
- autre(s): précisez

¹ Les champs marqués d'un astérisque ("*") sont des champs obligatoires.

² Les tests d'évaluation psychologiques sont obligatoires en cas de trouble d'apprentissage, de troubles de la personnalité, de psychopathie, ou en cas de soupçon d'organicité (cf. « évaluation psychiatrique/ psychologique » à la page 7) ou facultatifs, en cas d'indication particulière.

NOTE: Veuillez indiquer clairement dans le rapport la source dont l'information est issue (interview, dossier judiciaire,...).

BIOGRAPHIE

*Discutez au moins les aspects suivants:**

- *Anamnèse familiale (proche et élargie)*
- *Education*
- *Antécédents familiaux de troubles psychiatriques (avec une attention particulière pour les addictions)**
- *Développement cognitif*
- *Développement émotionnel*
- *Développement comportemental*
- *Scolarité*
- *Histoire professionnelle*
- *Histoire relationnelle (relations intimes)*
- *Situation familiale actuelle*
- *Réseau social actuel*
- *Anamnèse sexuelle (seulement s'il existe un motif sexuel à la base des faits actuels ou d'une infraction antérieure)*

D'autres aspects, facultatifs, peuvent être discutés, entre autres :

- *Centres d'intérêts/loisirs*
- *Situation sociale actuelle : Informations sur le logement (où vit la personne intéressée, avec qui habite-t-elle/vit-elle ...), les finances, les sources de revenus, les allocations,... au moment des faits actuels et au moment de l'expertise*
- *Aspects culturels*

FAITS REPROCHES

*Discutez au moins des aspects suivants : **

- *Description des faits (avec indication de la source)*
- *Attitude face aux faits reprochés*
- *Relation entre l'intéressé et la victime présumée*
- *Antécédents judiciaires comme mineur*
- *Antécédents judiciaires comme majeur*

ANAMNÈSE MÉDICALE

ASPECTS SOMATIQUES (Y COMPRIS LES ASPECTS PSYCHO-SOMATIQUES)

Etat de santé physiologique actuel

Antécédents médicaux

DEPENDANCES ET CONSOMMATION DE SUBSTANCES

Discutez, entre autres, du type de dépendance (par exemple addiction aux drogues, à l'alcool, au jeu, sexuelle), des substances consommées (dans le cas de consommation de substances), de la durée, de la fréquence et des traitements éventuellement suivis en matière de dépendance.

*Antécédents de dépendances et de consommation de substances**

*Dépendances et consommation de substances au moment des faits et au moment de l'expertise.**

ANAMNESE PSYCHIATRIQUE(S)*

Discutez entre autres les antécédents de traitement psychiatrique et/ou psychosocial.

UTILISATION DE MÉDICAMENTS AU MOMENT DES FAITS ET AU MOMENT DE L'EXPERTISE***EXAMEN SOMATIQUE**

Examen physique

Examen neurologique clinique

Electro-encéphalogramme (EEG)

Examen de neuro-imagerie En cas de résultats anormaux/d'anomalies, décrivez-en clairement l'intérêt pour l'appréciation du comportement et envisagez des examens neuropsychologiques supplémentaires.

EXAMEN PSYCHIATRIQUE/PSYCHOLOGIQUE

COLLABORATION A L'EXAMEN**EVALUATION ET TESTING PSYCHOLOGIQUE***

*Le testing psychologique est obligatoire lorsque l'un des éléments suivants est soupçonné :**

- *Déficiences mentale*
- *Troubles de la personnalité*
- *Psychopathie*
- *Organicité*

L'évaluation par des tests psychologiques doit être effectuée en principe par un psychologue clinicien ou par un neuropsychologue. Expliquez pourquoi certains tests ont été effectués par un expert d'une autre discipline ou par vous-même en tant que psychiatre, entre autres en mentionnant les formations suivies.

*Discutez des résultats et joignez le rapport complet du testing psychologique en annexe.**

*Confrontez les résultats actuels aux informations provenant d'autres sources.**

*Discutez aussi les échecs des tests psychologiques (par exemple, la simulation).**

OBSERVATIONS CLINIQUES EN PSYCHIATRIE LEGALE*

Faites une distinction entre l'état mental au moment des faits et au moment de l'examen.

CONSIDERATIONS RELATIVES AUX DIAGNOSTICS DIFFERENTIELS*

Indiquez les diagnostics éventuels sur la base de la version la plus récente d'un système de classification, comme le DSM ou CIM. Indiquez la classification utilisée. Faites une distinction entre l'état mental au moment des faits et au moment de l'examen. Intégrez également les résultats des tests psychologiques éventuels.

EVALUATION DU RISQUE

RESULTATS AUX INSTRUMENTS STRUCTURES D'EVALUATION DU RISQUE

Utilisez des instruments structurés d'évaluation du risque uniquement si vous disposez d'informations suffisantes

Précisez quels instruments d'évaluation du risque ont été utilisés et discutez les résultats. Présentez les résultats de manière à réduire au minimum le risque d'interprétation erronée par d'autres acteurs (judiciaires).

Expliquez également la validité des instruments utilisés (pouvoir prédictif, influence du taux de base) ainsi que leurs limites.

EVALUATION CLINIQUE DU RISQUE

CONSEILS CONCERNANT LE TRAITEMENT

POSSIBILITES THERAPEUTIQUES/TRAITABILITE, EN TENANT COMPTE DU NIVEAU DE SECURITE SOUHAITE*

CONCLUSION

LIEN DE CAUSALITE ENTRE LE(S) DIAGNOSTIC(S) ET LES FAITS*

Décrivez clairement s'il peut y avoir une relation de cause à effet entre les troubles mentaux et les faits.

CONCERTATION (EN CAS D'EXPERTISE MULTIDISCIPLINAIRE OU DE COLLEGE)*

Evaluation multidisciplinaire par:

- [nom], [fonction]
- [nom], [fonction]
- ...

Discutez tant les points de désaccord que les points de consensus dans le cas d'une expertise multidisciplinaire ou d'un collège.

DISPOSITIONS DE PROCEDURE*

*La personne intéressée a-t-elle été assisté par un médecin de son choix ou par un avocat? Si oui, par qui?**

*Les personnes mentionnées ci-dessus ont-elles fourni des informations ? Si oui, quel est le point de vue de l'expert concernant ces informations?**

*Mentionnez les documents et les notes communiqués par l'avocat de l'intéressé et les commentaires à ce sujet.**

REPONSES AUX QUESTIONS

Mentionnez clairement quels faits / constatations ont conduit à la conclusion actuelle. Discutez également des éléments qui vont (potentiellement) à l'encontre de cette conclusion.

Afin de répondre de **manière cumulative** aux questions suivantes:

1. En vue de formuler une réponse à la question « La personne intéressée était-elle, tant au moment des faits qu'au moment de l'expertise, atteinte d'un trouble mental qui a aboli ou altéré gravement sa capacité de discernement ou de contrôle de ses actes ? », veuillez répondre en particulier aux questions suivantes :

1.1. La personne intéressée était-elle, au moment des faits, atteinte d'un trouble mental qui a aboli sa capacité de discernement ou de contrôle de ses actes ?

1.2. La personne intéressée était-elle, au moment des faits, atteinte d'un trouble mental qui a altéré gravement sa capacité de discernement ou de contrôle de ses actes ?

1.3. La personne intéressée était-elle, au moment de l'expertise, atteinte d'un trouble mental qui a aboli ou altéré gravement sa capacité de discernement ou de contrôle de ses actes ?

2. Existe-t-il une possibilité de lien causal entre le trouble mental et les faits ?

3. La personne intéressée risque-t-elle, du fait du trouble mental, le cas échéant conjugué à d'autres facteurs de risque, de commettre de nouvelles infractions visées à l'article 9, § 1, °1, de la loi du 5 mai 2014 relative à l'internement ?

4. Le cas échéant, la personne intéressée peut-elle être traitée, suivie, soignée et de quelle manière, en vue de sa réinsertion dans la société ?

5. Si les faits reprochés sont visés aux articles 371/1 à 378 du Code pénal ou aux articles 379 à 387 du même Code, commis sur des mineurs ou avec leur participation, est-il nécessaire d'imposer une guidance ou un traitement spécialisé ?.

“Je jure avoir rempli ma mission en honneur et conscience, avec exactitude et probité.”

[lieu, JJ/MM/AAAA]

[signature de(s)]

l'expert(s)]